





SOLVABILITÉ EN ASSURANCE

Référence : Niveau : Modalités : Tarifs :

ECV054 Perfectionnement Classe virtuelle 540,00 €

LIEUX ET DATES:

PARIS

- Du 15/10/2024 au 15/10/2024

OBJECTIFS

• Cette formation vous permettra de comprendre les facteurs qui impactent la marge de solvabilité d'un assureur.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à <u>moinscriptions@ifpass.fr</u>

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Cette formation explique en détail et avec pédagogie la marge de solvabilité d'un assureur.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Notion de Solvabilité et le régilme prudentiel Solvabilité 2
- 1. Solvabilité de l'assureur
- 2. Vision du régulateur et la vision de l'assureur
- B. Calcul des besoins en fonds propres pour un assureur
- 1. Calcul du besoin en fonds propres Requis (SCR)
- 2. Calcul du minimum de fonds prpres (MCR)
- C. Fonds propres éligibles à la couverture des besoins en fonds propres

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours:

Un forum est mis à disposition de chaque participant afin de répondre de manière personnalisée à leurs attentes et questions tout au long de la formation.

PUBLIC

Administrateurs et cadres de l'assurance

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli – nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Pas de prérequis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

540,00 € Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 23/11/2024 à 01:58